

Justice et Liberté

Jeudi 4 mai 2006

Téléphone 02 99 32 60 00

www.ouest-france.fr

N° 18735 **0,70 €**

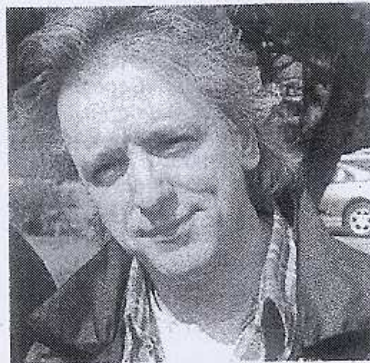
Directeur de la publication :
François Régis Hutin

Peio Serbielle, chanteur basque « humilié »

Emprisonné 16 mois pour avoir hébergé des membres de l'ETA, le chanteur basque vient dire en Bretagne les conditions de sa détention.

Arrêté en octobre 2004, Peio Serbielle a passé 16 mois en détention préventive avant d'être libéré sous contrôle judiciaire, le 6 février dernier. Le chanteur a toujours maintenu avoir ouvert sa porte uniquement « dans un but humanitaire et d'hospitalité » à des gens qu'il supposait être en délicatesse avec la police mais dont il ignorait l'identité et les activités au sein de l'ETA. Au Pays Basque et en Bretagne, des comités de soutien sont venus appuyer sa demande de libération. En janvier, à Ploemeur, près de Lorient, Gilles Servat, Yves Ribis et d'autres chanteurs ont notamment organisé un concert.

Libre en attendant un procès qui n'aura pas lieu avant 2008, le chanteur reprend doucement ses activités d'artiste. « On ne sort pas indemne de seize mois d'emprisonnement. » Parmi les maisons d'arrêt successives où il a été transféré, Peio Serbielle garde un goût amer



Soupçonné d'avoir soutenu l'ETA, le chanteur Peio Serbielle affirme n'avoir pour seules armes que « mes mots et ma voix ».

de son passage à Nantes, « où pas un seul médecin ne s'est occupé de ma main gauche, blessée par le port des menottes ». C'est à Moulins, plus de douze mois après son incarcération, qu'il sera enfin soigné et obtiendra le droit de jouer de la guitare et du piano. « La mu-

sique, c'est ma vie. Mes seules armes sont mes mots et ma voix. » Chanteur populaire au Pays Basque, Peio Serbielle ne peut néanmoins exercer son métier à l'étranger puisque la justice lui demande de ne pas quitter le territoire métropolitain.

Hier en visite à Ploemeur, il est accueilli ce jeudi à Carhaix, invité par l'Université des Jeunes en Bretagne. Le thème de cette 7^e édition est parfaitement dans l'actualité, puisqu'on y parle des minorités culturelles en Europe et du respect de leurs droits fondamentaux. « Sans haine, mais avec colère et amertume », le chanteur basque évoquera les conditions de sa détention et le combat qu'il entend mener pour que la prison ne soit qu'un lieu de privation de liberté, mais « pas un lieu d'humiliation ».

Jérôme GAZEAU.